



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**
3, place de la République
28019 CHARTRES cedex
TELEPHONE : 02 37 20 72 54
MÉL. : ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir

Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°21g/2022 du 29 août 2022, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Conformément à l'arrêté du 10 novembre 2022 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, les activités d'assiette, de recouvrement, de contrôle et de contentieux des impositions des redevables des particuliers, actuellement confiées au comptable du Service des Impôts des Particuliers de Châteaudun et au comptable du Service des Impôts des Particuliers de Nogent le Rotrou, sont transférées au comptable du Service des Impôts des Particuliers de Chartres à partir du 1^{er} janvier 2023. Ses locaux sont situés au 5, place de la République 28019 Chartres Cedex.

Le Service des Impôts des Particuliers de Chartres est renommé Service des Impôts des Particuliers de Chartres Dunois et Perche.

À la même date sont créées les antennes pérennes de Châteaudun et de Nogent le Rotrou du Service des Impôts des Particuliers de Chartres Dunois et Perche.

Article 2 :

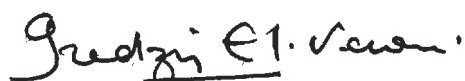
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Chartres, le 20 décembre 2022

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental

des Finances publiques d'Eure-et-Loir,



Gradzig EL KAROUÏ
